



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES YVELINES

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### COMMUNE DE FEUCHEROLLES

#### CONSEIL MUNICIPAL

29 juillet 2020

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

Effectif légal : 23  
En exercice : 23  
Présents : 12  
Votants : 19

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juillet à huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-quatre juillet, s'est réuni salle Joe Dassin sous la présidence de Patrick LOISEL, Maire.

#### Etaient présents :

LOISEL Patrick, VARILLON katrin, DELAMAIRE Michel, BRASSEUR Martine, MOIOLI Jean-Baptiste, LE GALL Caroline, MAYSOUNABE Nathalie, BURTIN Marie-Claude, THUILLIER Gilles, CALMELET Madeline, RIGNAULT Frédéric, LE NEN Marie-Christine, formant la majorité des membres en exercice,

#### Absents ayant donné pouvoir :

LEPAGE Martine, pouvoir à Jean-Baptiste MOIOLI  
LEMAITRE Bernard, pouvoir à Nathalie MAYSOUNABE  
JOURDAN Guy, pouvoir à Martine BRASSEUR  
de FRAITEUR Margaret, pouvoir à Katrin VARILLON  
XISTE Bruce, pouvoir à Gilles THUILLIER  
DEKEYREL Yves, pouvoir à Marie-Christine LE NEN  
INDUNI Nathalie, pouvoir à Marie-Christine LE NEN

#### Absents :

GIEN Michel  
BERTHE de POMMERY Etienne  
PENNAMEN Alexia  
TASSIN de NONNEVILLE Nicolas

\* \* \* \*

*Monsieur Patrick LOISEL procède à l'appel des membres du Conseil Municipal. Il constate le quorum et proclame la validité de la séance.*

*Madame Nathalie MAYSOUNABE est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.*

#### **DELIBERATION 30-07-2020 – CREATION D'UN DISPOSITIF D'AIDE EXCEPTIONNELLE COMMUNALE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE A DESTINATION DES COMMERCES, BARS, RESTAURANTS, HOTELS ET ARTISANS DE FEUCHEROLLES**

Sur le rapport de Monsieur Patrick LOISEL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE la création d'un dispositif d'aide exceptionnelle communale à l'immobilier d'entreprise à destination des commerces, bars/restaurants, hôtels et artisans de la Commune,
- APPROUVE le règlement annexé à la présente délibération relatif au dispositif d'aide exceptionnelle communale,
- APPROUVE l'attribution d'un budget prévisionnel de 70 000 € à la création de ce dispositif d'aide exceptionnelle communale,
- AUTORISE le Maire de Feucherolles à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette aide exceptionnelle,
- DIT que les crédits seront imputés au chapitre 65 article 6574 du budget communal.



Le Maire,

Patrick LOISEL